

Notification préalable d'une concentration
(Affaire COMP/M.4895 — MOL/Italiana Energia e Servizi)
Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2007/C 231/13)

1. Le 25 septembre 2007, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise MOL Hungarian Oil and Gas Plc. («MOL», Hongrie) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement du Conseil, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise Italiana Energia e Servizi S.p.A. («IES», Italie) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

— MOL: exploration et production de pétrole brut, de gaz naturel et de produits gaziers; raffinage et commercialisation de pétrole brut en gros et au détail; transport de gaz naturel, production et ventes de produits pétrochimiques,

— IES: raffinage de pétrole brut et ventes de chaque produit pétrolier dérivé; commerce de détail de carburants automobiles; vente de bitume et prestation de services de restauration le long des routes ordinaires.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement (CE) n° 139/2004. Conformément à la communication de la Commission relative à une procédure simplifiée de traitement de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽²⁾, il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur le projet de concentration.

Ces observations devront parvenir à la Commission au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie [(32-2) 296 43 01 ou 296 72 44] ou par courrier, sous la référence COMP/M.4895 — MOL/Italiana Energia e Servizi, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
B-1049 Bruxelles

⁽¹⁾ JOL 24 du 29.1.2004, p. 1.

⁽²⁾ JO C 56 du 5.3.2005, p. 32.